VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

Lionel M. Ricau. Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

SANS LIMITE OU RESERVE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Mme Jean B. Caumont et al. vs Les Mineurs Bernard M. Dufour et al.

Offre de Choix de Propriétés Foncières Améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts, Comprenant

BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES, Nos 616-618 rue de Chartres, encoignûre de la rue Jefferson.

JOLI COTTAGE DOUBLE, Nos 3913-15 rue Dauphine. SHOP DE CHARRON ET ECURIE, No 3919 rue Dauphine.

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 Février, 1911, à Midi.

En vertu d'un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 22 décembre 1910 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire du partage de Mme Jean B. Caumont et al vs les mineurs Bernard M. Dufour et al. dossier No94,386 et à moi adressé, j'offrirai à l'enchère publique, le jour, à l'heure et à l'endroit ci-dessus nommé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Jefferson, Levée et Toulouse, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur 105 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Jefferson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve. Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour, pendant son mariage avec Mme Marie Adeline Fos, par achat de la veuve L.-Herie, par acte pardevant Oscar Druet, ancien notaire de cette ville, enregistré en le livre des transferts 119, folio 821.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques connue comme Nos 616-618 rue de Chartres, le rez-de-chaussez comme place commerciale et le premier étage comme appartements.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 242, borné par les rues Dauphine, A var, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre A sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par D. E. Seghers et fils, voyers, daté Nouvelle-Orléans le 20 septembre 1910, attaché à un inventaire en ceci pour références et d'après cela mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté du lot 3, une première largeur dans le fond de 29 pieds 10 pouces 1 ligne, de là une deuxième profondeur de 2 pouces; de là une deuxième largeur de 9 pieds 4 lignes sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot B, (décrit en le dit devis) ledit lot A est composé du tout du lot 4 et d'une étendue de 9 pieds 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes du lot 12.

Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour, comme suit: la portion de cela est connue comme lot 4 par achat pendant son mariage, de Louis Rechtein, par acte pardevant Octave de Armas, ancien notaire, le 25 août 1885, enregistré en le livre des transferts, folio —. La balance étant une portion de la propriété achetée par le dit défunt pendant son mariage, de F. A. Duba, par acte de A. de Armas ancien notaire, enregistré en le livre des transferts 110, folio 977.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, connu comme Nos 3913-15 rue Dauphine.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 242, borné par les rues Dauphine, Alvar, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre B sur le devis et certificat d'arpentage annexé à un inventaire et d'après cela mesurant comme suit: 22 pieds, 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 6 lignes entre lignes égales et parallèles, et commençant à une distance actuelle de 129 pieds, 2 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et Barthélemy et est composé de la balance de la façade du lot 12 sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 6 lignes.

Etant la plus grande portion de la propriété acquise par le défunt pendant son mariage, par achat de F. A. Duba, par acte pardevant A. de Armas, ancien notaire, le — jour de — enregistré livre des transferts 110 folio 977.

Les améliorations consistent d'un atelier de forge et écurie, connu comme No 3919 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par un billet ou billets payables en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, les billets devant porter 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque et privilège spécial, tous les actes de vente doivent contenir les clauses usuelles de sécurité avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de forclusion, toutes les polices d'assurances devant être données au porteur desdits billets, les acquéreurs devant faire un (dépôt ne portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

J. Arthur Charbonnet, avocat.

1 jan—18 15 22 29—fév 2

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE DOUBLE, 2028-30 RUE QUATRIEME.

JOLI COTTAGE SIMPLE, 2253 RUE DRYADES.

LE JEUDI, 26 JANVIER 1911, A MIDI.,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Frank Schaub vs J. A. Tennis, tuteur et al—No 94,681—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido— JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 12me jour de décembre 1910, et signé en Cour ouverte le 19me jour de décembre 1910, par l'Hon. E. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les droits, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, St-Patrick et St-Denis, ——— annexé à un acte pardevant James W. Breedlove, ancien notaire, le 9 juin 1859, et mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles (mesure américaine) Les améliorations comprennent un cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, vestibule hangar etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Dryades et la ligne de projection de la rue Laurent, désigné par le No 2 sur un plan lithographié annexé à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, notaire, le 25 avril 1860, d'après ledit lot, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent treize pieds onze pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Les améliorations, comprenant une résidence et magasin en bois d'un étage, couvert en ardoises, avec bâtisse dans le fond à deux étages, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant, contenant huit chambres, vestibule, gallerie, citerne, hangar, etc., la maison est bien tapissée partout; le lot est 33'x113' 11" 1'".

Conditions— Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans après la date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis en leurs paiements par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non alienendo et 10 pour cent d'honoraires d'avocat au cas que lesdits billets ne seraient pas payés à maturité, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et de payer pour tous certificats, les taxes de 1910 et pour l'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire, au-dessus et en plus du prix de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido.

George J. Untereiner et W. S. et Sterling Parkerson, avocats.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 25 26

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages

Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

Angelo B. Cotti, Exécuteur Testamentaire Datif, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 93,212.– Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI, LE 26 JANVIER 1911, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre daté et signé en Cour ouverte le 23 juin A. D. 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B. dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Clara (autrefois St Magdalen), Perdido et Poydras, sur un plan par Geo. T. Dunbar, voyer, le 28 juin 1847, ledit lot mesurant (30) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes de face à la rue Poydras sur (100) cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et est connue par les Nos municipaux 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans après date, garantis en leurs paiements par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale et les clauses usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 336 rue Carondelet.

James B. Rosser, Jr.,
John Dymond, Jr.,
W. J. Waguespack, avocats.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94212—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 17 JANVIER 1911,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, ancien faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, dans l'ilet 92, borné par les rues Prytania, Coliseum, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 214 pieds plus ou moins de profondeur et façade à la rue Deuxième, étant la moitié supérieure de 9 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'ilet 92, sur un plan du sus-dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du mars 1832, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galerie en tuiles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à manger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans le fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabines pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde, aussi une bâtisse dans le fond ayant buanderie, 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, 4 grandes serres avec réchaud dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des promenades, jardins, passage, pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de riches résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans ou un an, la portion du crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

16 déc—16 17 18 25—jan 1 8 15 17

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Juana Rosa Suarez, veuve en premier mariage de Nicholas G. Lopez, et épouse en deuxième mariage de Jeronimo S. Garcia.

No 94,595—Cour Civile de District—Division E.

Cottage Double en Briques,

Avec bâtisse dans le fond à deux étages,

Nos 1016-18 Rue Dumaine,

Entre les rues Bourgogne et Rempart.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 21 décembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 103, borné par les rues Dumaine, Bourgogne, Rempart et Ste-Anne, mesurant trente-cinq (35) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent (100) pieds et un (1) pouce et désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 4 août 1893, les améliorations sont connues comme Nos 1016-18 Dumaine et comprennent un cottage double en briques avec mansarde, couvert en ardoises, sur la banquette, avec bâtisses à deux étages dans le fond, contenant 6 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant — L'acte de vente pardevant Alexis Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

Foster, Milling, Brian & Saal, avocats pour la demanderesse.

24 déc—24 25—jan 1 8 15 22 26

Succession de Mary Davis, épouse de Thomas Lewis.

No 94,301—Cour Civile de District, Division E.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 2107 rue Ste-Anne, entre les rues Galvez et Johnson.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI le 5 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Johnson, Dumaine et Galvez, désigné par le No quatre-vingt neuf (89) sur un plan par L. Brugier, ancien notaire de cette ville, daté le 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferand, ancien notaire, en cette ville, ledit lot mesurant en mesure française trente (30) pieds de face à la rue Ste Anne, sur quatre-vingt dix (90) pieds de profondeur. Les améliorations portent le No municipal 2107 rue Ste Anne, et comprennent un cottage simple en briques couvert en ardoises et petit "shop" sur le côté, contenant 4 chambres, "shop", citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910, l'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Martin Cash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,679—Division E. — Attendu que John P. Gallagher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Martin Cash, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. – Jos. Lautenschlaeger, avocat.

6 jan—6 10 15

Succession de Mlle Annie Monaghan

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No82,445—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le Rév. T. J. Weldon, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —E. J. Thilborger avocat.

31 déc—31—jan 4 9

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

920-922 rue Marengo, entre les rues Camp et Magasin,

Sur un terrain de 45 pieds.

MAISON SIMPLE A DEUX ETAGES,

2074 rue Poydras, près de la rue Galvez,

COTTAGE SIMPLE,

2719 rue Decatur,

Près de toutes les Manufactures du Troisième District.

Succession de John Skehan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 93,950.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 21 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1. Un certain lot ou portion de terre, connu comme un lot et demi de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement dans le faubourg Est Bouligny, ancienne paroisse Jefferson, dans l'ilet No 28, lequel est borné par les rues Milan, Camp, Marengo et Magasin, désigné comme lot No 17 et une moitié du lot No 16, sur un plan dressé par Augustus S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, une copie duquel est déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, ledit lot et demi ou portion de terre au ceci décrit sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble quarante-cinq (45') pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent douze (112') pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double, 920, 922 rue Marengo, contenant quatre chambres de chaque côté, avec grande cour, sur un côté entouré par de magnifiques résidences et tous les agréments.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Prieur, Lafayette et Johnson, désigné comme lot No 12 de l'ilet No 13, ledit lot mesurant trente (30') pieds trois [3"] pouces de face à la rue Poydras, trente [30'] pieds de largeur dans le fond et quatre-vingt-sept [87'] pieds neuf [9"] pouces et deux lignes [2'''] sur la ligne de côté le divisant du lot No 13 et quatre-vingt-neuf [89'] pieds cinq [5"] pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprennent une maison simple à deux étages, 2074 rue Poydras, contenant deux chambres à l'étage supérieur et au rez-de-chaussée et chambre dans la cour.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Port, St Ferdinand et Chartres, désigné comme lot No 7 de l'ilet No 2, sur un plan, déposé comme plan No 61 en l'étude de Félix Grima, un notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant vingt deux [22'] pieds, quatre [4"] pouces et deux [2'''] lignes de face à la rue Decatur sur profondeur de soixante douze [72'] pieds dix [10"] pouces et quatre [4'''] lignes sur le côté du lot No 6 et de soixante cinq [65'] pieds sept [7"] pouces et deux [2'''] lignes sur le côté du lot No 8 avec une profondeur dans le fond de vingt et un [21'] un pouce [1"] pouce et quatre [4'''] lignes.

Les améliorations comprenant un cottage simple 2719 rue Decatur contenant trois chambres, chambre dans la cour, galerie sur le côté, allée dans le fond, près de toutes les industries du Troisième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour tout les certificats nécessaires requis, aussi pour les recherches de ville et d'Etat. Les acquéreurs devant collecter les loyers à partir du jour de la signature de l'acte. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Les taxes de 1911 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire.

E. P. Foley, avocat.

8 déc—8 11 18 25—jan 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

2644 rue Quartier, près de la rue Broad, Contenant Salon, Trois Chambres à Coucher, Chambre à Bain, Salle à Manger, Cuisine, Vestibule, Galerie de côté, Près des Chars de la rue Esplanade, Eglises, Ecoles et Marchés.

Succession de Eugène Quatreveaux, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 94,016.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Quartier, Dorgenois et Hôpital, étant l'ilet No 344, ledit lot est désigné par le No Dix-huit de l'ilet No Six, sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, le 19 avril 1871, et déposé en l'étude de Jas Fahey, ancien notaire, comme plan No 2 du livre des plans No Un, ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Quartier sur cent cinquante-six (156') pieds, neuf (9") pouces et une (1''') ligne vers la rue Broad et cent cinquante-six (156') pieds, huit (8") pouces et sept et demi (7 1|2''') lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Dorgenois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou de un et deux billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets et l'acquéreur devant au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910, et déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur, l'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant John Watt Duffy, notaire.

John D. Grace, avocat

8 déc—8 11 18 25—jan 1 8 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Receveurs, O. Doyle et Co, Ltd.

JEUDI le 12 janvier 1911, à midi.

Comptes courants dans l'affaire du receveur, montant à la somme de $40,000.

En vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, je vendrai le ci-dessus, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
317 rue Carondelet.

1er jan—1 8 12

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

N.O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

Un Grand Assortiment de Paquets non Réclamés.

La Morgan Louisiana et Texas Railroad et Steamship Company et Southern Pacific Company Atlantic Steamship Lines, causera d'être vendu au plus haut enchérisseur, à leur Station Ste-Anne, coin des rues Ste-Anne et Nord Peters, JEUDI le 19 janvier 1911, à 11 heures A. M., les marchandises ci-dessous décrites:

12 boîtes de matières imprimées, 1 paquet de matière imprimée, 1 boîte de matière pour affiches, 5 boîtes de calendriers, 2 pièces de machines, 2 tables de billards, 2 vitrines, 2 boîtes de parfumerie, 2 lots de meubles de maison, 4 morceaux de granit, 1 boîte de cadres pour portraits, 1 boîte de lingerie, 10 fourneaux pour cuire, 2 grands "stoves", 2 cabinets pour "Range", non réclamé. Conformément à la loi No 167 de la session de 1898 de l'Assemblée Générale de la Louisiane, autorisant la vente par porteurs communs de tous fret non réclamé et ordonnant la disposition des produits, etc.

W. H. FITZPATRICK,

Encanteur, Bureau, 338 rue Carondelet,

8 jan—8 15 19

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize Lots à Bâtir de Choix dans le Sixième District

—Et—

Une Encoignure bien située pour les affaires, anciennement occupée par une Pharmacie.

No 2336 Valence, coin de la rue Howard.

—A la—

Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 12 janvier 1911, à midi.

Succession de James O'Brien.

No 93,081—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR LOUIS HUFFT, encanteur, bureau 826 rue Union, JEUDI, 12 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 6 décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots de terre suivants, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 566, borné par les rues Howard, Cadiz, Liberté et Valence et désigné plus particulièrement comme suit: Le lot No 2 formant le coin des rues Valence et Liberté et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur et façade à la rue Liberté de cent vingt (120') pieds; ladite profondeur étant entre lignes parallèles.

Le lot No 3 mesurant trente (30) pieds de face à la rue Valence par une profondeur de cent vingt [120'] pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 6 mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante [150'] pieds, six [6"] pouces.

Le lot No 7 mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante [150'] pieds, six [6"] pouces.

Le lot désigné par la lettre W mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une première profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard de quatre-vingt-neuf pieds (89') pieds, de là à la rue Liberté de dix (10') pieds, de là par une seconde profondeur de trente-un (31') pieds, de là vers la rue Liberté sur vingt (20') pieds, ayant cent vingt (120') pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté et le séparant du lot No 7.

Le lot X mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt neuf [89'] pieds.

Le lot Y mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt neuf [89'] pieds.

Le lot Z forme l'encoignure des rues Howard et Valence et mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur et façade à la rue Howard de quatre-vingt-neuf (89') pieds sur la rue Howard, ladite profondeur étant entre lignes parallèles; le lot No 12 mesure trente (30') pieds six (6") pouces de face à la rue Howard par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt (120') pieds, le tout d'après un plan d'arpentage de George de Armas, arpenteur et ingénieur civil, sous date du 21 novembre 1910.

Les lots de terre suivants, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 582, borné par les rues Valence, Frerst, Cadiz et Howard, étant plus amplement décrits comme suit:

Le lot A forme l'encoignure des rues Valence et Howard et mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur et façade à la rue Howard de cent dix-sept (117') pieds; ladite profondeur étant entre lignes parallèles.

Le lot B mesure trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix sept [117'] pieds.

Le lot C mesure trente [30'] pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix sept [117'] pieds.

Le lot D mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-sept (117') pieds, le tout suivant un croquis de subdivision de George De Armas, arpenteur et ingénieur civil, en date du 21 novembre 1910.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 567, borné par les rues Valence, Howard, Sud Liberté et Upperline, et mesurant comme suit: quarante-cinq (45') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur et façade à la rue Howard de cent dix (110') pieds, ladite profondeur étant entre lignes parallèles et étant composée de tout le lot No Dix (10) et de parties des lots 9 et 11, suivant un croquis de J. A. d'Hémécourt, arpenteur, daté du 6 janvier 1874, et annexé à un acte de J. A. Laresche, notaire, du 10 janvier 1874.

Ladite propriété dernièrement décrite et se trouvant dans l'ilet No 567 est indivise et appartient à l'hoirie et à Mme Wm J Talbot, et par consentement de ladite Mme Wm J. Talbot, enregistré dans ces procédures et par ordre de la Cour, le tout de ladite propriété dernièrement décrite sera vendu et adjugé avec les [13] lots ci-dessus mentionnés suivant les termes ci-dessous indiqués.

Termes et conditions—Comptant; l'acheteur ou les acheteurs devant payer en sus et au-dessus du montant de leur enchère les taxes d'Etat dues et exigibles pour l'année 1910 et assumer toutes les taxes pour l'année 1911, et payer pour l'acte de vente devant Anthony J. Rossi, notaire. Faire un dépôt de dix (10 0|0) pour cent au moment de l'adjudication avec

LOUIS HUFFT, Encanteur,
826 rue Union.

Charles I. Dénéchaud, avocat pour l'exécutrice.

Ed. P. Foley, avocat pour les héritiers absents.

H. W. Robinson, avocat pour Mme Wm J. Talbot.

9 déc—9 11 18 25—jan 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Peter Daniel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 91,289 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Herbert, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Arthur Charbonnet, avocat.

5 jan—5 9 14

Succession de Elizabeth Nesbitt May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,583— Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles A. May, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Henriques & Duchamp, avocats.

5 jan—5 9 14

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

VENTE EN PARTAGE

—DE—

17 Jolis Terrains pour Bâtir

Devant être vendus divisés ou séparément chacun,

RUE BANKS,

Rue pavée d'un bout à l'autre.

Près des Lignes de Chars Electriques.

Quaker Realty Company Ltd —vs— John A. Waite house.

No 95,559—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 9 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 29 décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix sept terrains de choix, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, Palmyre, St Patrick et Bernadotte, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, sur un devis d'arpentage par Frank H. Waddill, I. C. et voyer, daté du 31 décembre 1910 et mesurant d'après ledit devis, comme suit, à savoir:

Le lot A formant le coin des rues Banks et Bernadotte et mesurant 31 pieds, 8 pouces, 6 lignes de face à la rue Banks, sur 120 pieds en profondeur et façade à la rue Bernadotte, entre lignes parallèles.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I et J, sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Banks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot J formant le coin des rues Banks et St Patrick. Les lots K, L, M et N sont contigus et mesurent 30 pieds de face à la rue St Patrick sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot O est contigu au lot N et mesure 55 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue St Patrick, 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Banks, 130 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du côté opposé de la rue Palmyre et 4 pieds 9 pouces 2 lignes en largeur sur la ligne du fond.

Le lot Q est contigu aux lots A, B et C sur leurs lignes du fond et mesure 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Bernadotte sur 95 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Banks, une première profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Palmyre de 17 pieds 6 pouces 8 lignes, de là sur une deuxième profondeur de 88 pieds 4 pouces 2 lignes à la ligne du fond, laquelle a une largeur de 80 pieds 9 pouces 5 lignes.

Le lot P, est contigu aux lots D, E, F, K, L, M, N, O et Q et d'une portion du lot G sur leurs lignes de fond, et mesure 80 pieds, 9 pouces, 5 lignes sur la ligne du fond du lot Q, 104 pieds sur la ligne du fond des lots D, E et F et d'une portion de la ligne du fond du lot G, 124 pieds, 9 pouces, 2 lignes sur la ligne du fond des lots K, L, M, N et O, et 112 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la ligne de côté vers la rue Palmyre.

Ces terrains sont dans un voisinage qui s'améliore, près des lignes des chars, sont des placements soit pour des "homes" ou des placements désirables pour spéculations.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles, en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 jan—8 15 22 29—fév 5 9

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 94,508—Succession du Dr A. E. P. Albert.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession du Dr A. E. P. Albert, dossier No 94,508, daté et signé du 27 décembre 1910, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, MARDI, le 31 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété décrite, comme suit:

1. Deux certains lots ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 187, borné par les rues Lowerline, Hillary, Poplar (antrefois Cinquième) et Jeannette (antrefois New), désignés comme lots D et E sur un devis et certificat de H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 12 avril 1906, d'après lequel devis lesdits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot D le plus près de la rue Jeannette commence à une distance de quatre-vingt-onze pieds un pouce et quatre lignes (91' 1" 4''') de face à la rue Jeannette, et mesurant trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4''') de face à la rue Lowerline sur une profondeur de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3''') sur la ligne de côté le divisant du lot C, sur ledit devis, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot E, de cent quarante sept pieds [147'] deux pouces [2"] deux lignes [2'''] et d'une largeur sur la ligne du fond de trente pieds et quatre lignes [30' 0" 4''']. Et ledit lot E mesure trente pieds dix pouces et quatre lignes [30' 10" 4'''] de face à la rue Lowerline, trente pieds, six pouces et quatre lignes (30' 6" 4''') en largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot D de cent quarante sept pieds, deux pouces et deux lignes [147' 2" 2'''] et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Poplar de cent cinquante et un pieds huit pouces (151' 8"). Les dits deux lots de terre étant composés du tout des lots désignés par les numéros 17 et 18 et de l'arrière du lot désigné par le numéro 13 sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 15 mars 1900 et annexé à un acte de vente au Dr J. N. Rousset, passé pardevant Bus. Rouen, notaire, le 17 février 1905.

2° La moitié de l'intérêt indivis dudit Dr Albert en et à quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée comme lot numéro douze et lots A, B, C sur le plan ci-devant mentionné et devis et ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Le lot douze (12) commence à une distance de cent vingt-neuf pieds trois pouces (129' 3") de l'encoignure des rues Jeannette et Lowerline, et mesure trente pieds et trois lignes (30' 0" 3''') de face à la rue Jeannette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds huit pouces et quatre lignes (150' 8" 4'''). Et les lots A, B et C mesurent chacun trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4''') de face à la rue Lowerline, chacun trente pieds et quatre lignes (30' 4''') de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot A formant l'encoignure des rues Jeannette et Lowerline, ayant une profondeur et façade à la rue Jeannette de cent vingt neuf pieds trois pouces et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot B de cent trente trois pieds huit pouces et six lignes [133' 8" 6''']. Le lot B ayant une profondeur de cent trente trois pieds huit pouces et six lignes [133' 8" 6'''] sur la ligne le divisant du lot A, et d'une profondeur de cent trente huit pieds deux pouces et cinq lignes [138' 2" 5''']. Le lot C ayant une profondeur de cent trente huit pieds deux pouces et cinq lignes [138' 2" 5'''] sur la ligne le divisant du lot B, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot D, de cent quarante-deux pieds, huit pouces et trois lignes [142' 8" 3'''], et lesdits lots A B C sont composés du tout des lots désignés par les numéros 14, 15 et 16 et la portion de devant du lot désigné par le No 13 sur ledit certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, le 15 mars 1900, et annexé audit acte de vente au Dr J. N. Roussell, passé pardevant Rouen, notaire, comme il est dit ci-dessus.

3. Un lot de meubles et effets d'après l'inventaire enregistré, en bloc. Conditions—Comptant sur les lieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option des acquéreurs; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets des acquéreurs, à leurs propres ordres et par eux endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1911. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Bussière Rouen, notaire. Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication, dix pour cent (ne portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. Onorato, Real Estate

Encanteur, 910 rue Gravier.

La moitié de l'intérêt qui reste de la propriété deuxièmement décrite peut être achetée au même prix que la moitié de l'intérêt du Dr Albert, qui a été adjugée.

29 déc—29—jan 1 8 15 22 29 31

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 93,915—Cour Civile de District.

SUCCESSION DE COLIGIRO COLTRARO ET EPOUSE.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Coligiro Coltraro et épouse, dossier No 93,915, ledit ordre daté et signé du 19 octobre 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, JEUDI, le 19 février 1911, la propriété foncière ci-après décrite:

Un certain lot de terre, avec les améliorations, etc. qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Delord, Baronne et Dryades, désigné par le numéro 68. Le lot 68 mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue Julie, vingt-six pieds dans le fond sur une allée, quinze pieds en largeur et cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations portent les numéros municipaux 920 et 922 rue Julie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un an après date à 7 pour cent par an d'intérêt, garantie par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, et certificats requis seront aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit déposer 10 pour cent comptant avec l'encanteur comme argent de bonne foi, sur le prix d'achat au moment de l'adjudication (ledit dépôt ne devant pas porter d'intérêt). L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911.

J. L. Onorato, Real Estate

Encanteur, 910 rue Gravier.

Dart, Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.

8 jan—8 15 22 29—fév 5 9

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMPTES COURANTS.

In re Liquidation de King Bros & Saint, Ltd.

No 91,879—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 12 JANVIER 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 décembre 1910 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, ce qui suit, à savoir:

Un lot de Comptes Courants, dans l'affaire ci-dessus intitulée, d'après l'inventaire enregistré—Conditions—Comptant.

1 jan—1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Double sur Deux Terrains, Nos 525-527 rue Deuxième, encoignure de la rue Division, l'ilet des rues Première et St-Thomas.

Mme Maimie Mender, épouse de Antonio Tusa vs Antonio Tusa.

No 90,195—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 17 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, le 6 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 525 et 527 rue Deuxième et comprenant un cottage double, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Division, Première et St Thomas, désigné par les Nos 4 et 5 sur un plan, par C. A. Hedin, le 2 janvier 1848, d'après lequel ils sont contigus et mesurent comme suit: Lot 4 mesurant 27 pieds 3 pouces 2.5 lignes de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et le lot 5 mesurant 27 pieds 2 pouces, 2.5 de ligne de face à la rue Deuxième sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 120 pieds, ensemble avec usage d'une allée sur le fond desdits lots, 10 pieds, 10 pouces de largeur, s'étendant au travers de la rue St Thomas à la rue Division.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication; et payer pour tous certificats et assumer les taxes de 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant P. H. Gensler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. H. Robinson, avocat pour la demanderesse.

Merrick, Lewis et R. J. Schwartz, avocats pour le défendeur.

17 déc—17 18 25—jan 1 9 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le terrain pour bâtir, rue D'Hemécourt coin Alexander, (l'ilet rues Hennessey et Bandin).

L. E. Konrad vs O. J. Roiling.

No 94,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 17 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 novembre 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 797, borné par les rues D'Hémécourt, Hennessey, Alexander et Bandin, désigné par le No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue D'Hémécourt sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Alexander, et formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911, et devant déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. H. Robinson, W. J. Waguespack, avocats.

17 déc—17 18 25—jan 1 8 15 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Ernest H. Gogreve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 93,930—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Christine Gogreve, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Buck, Walshe & Buck, avocats.

5 janv—5 9 14

Succession de Daniel M. Casey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 95,590 — Division B—Attendu que Mme Mary Casey, (née Seiler), veuve de Daniel M. Casey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel M. Casey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

31 déc—jan 4 9

Succession de John B. Hildebrand Sr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95,194—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John B. Hildebrand Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — J. B. Ross Jr, avocat.

1er jan—1 5 10